

**Pro Enfance** réunit les acteurs  
romands de l'accueil de l'enfance  
et les représente au plan national



Remerciements:  
À l'OrTra  
Au Service  
cantonal de la  
jeunesse

# Etat des lieux de l'accueil parascolaire Rencontre cantonale valaisanne

20 mars 2024



# Données relatives à l'organisation et au financement des prestations – L'accueil parascolaire valaisan –

# L'accueil parascolaire valaisan

## Public et prestations

---

- **Définition**

- Accueil régulier sur inscription des enfants de la 1 à la 8 H en dehors des horaires scolaire (toute la journée ou en partie).

- **Missions**

- Accueillir les écoliers dans un lieu de vie adapté à leurs besoins.
- Veiller à leur santé, à leur sécurité et leur bien-être.
- Assurer leur bon développement, en collaboration avec les parents.
- Offrir des repas sains, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants.
- Donner aux enfants la possibilité d'effectuer leurs tâches scolaires.

- **Type de prise en charge**

- Les accueils parascolaires en milieu collectif (crèches ou Unité d'accueil pour écoliers (UAPE))
- L'accueil familial de jour

# L'accueil parascolaire valaisan

## Public et prestations

---

- Ouvertures

- En dehors des horaires scolaires. Pas d'obligation d'être ouvert durant les vacances. En principe, sont ouverts en partie

- Inscriptions

- Les inscriptions sont centralisées auprès d'un organe communal ou intercommunal.
- Critères d'accès :
  - Taux d'activité des parents
  - Lieux de domicile
  - Demandes de l'Office pour la Protection de l'Enfant (OPE)

# L'accueil parascolaire valaisan

## Taux d'encadrement

---

- Rapport de l'effectif personnel/enfants
  - Crèches (3-6ans) : 1 personne pour 8 enfants
  - UAPE : 1 personne pour 12 enfants, 2 personnes pour 20 enfants (progressif).
  - Accueils extrascolaires assurés par les AFJ
    - La coordinatrice détermine le nombre d'enfants placés en fonction de l'âge des propres enfants et de la surface du logement
    - 4 enfants au maximum en simultané

# L'accueil parascolaire valaisan

## Formation - Accueils en milieu collectif

---

- **Professionnel de l'enfance :**
  - Diplôme d'éducateur de l'enfance ES ou HES/HEP (ou jugé équivalent)
  - Bachelor spécifiques (psychologie, sciences de l'éducation, pédagogie spécialisée)
  - CFC ASE
- **Auxiliaire :** sans formation spécifique liée à l'enfance
- **Direction pédagogique:**
  - Formation reconnue dans le domaine de l'enfance.
  - 2 ans de pratique recommandée pour les diplômes de niveau tertiaire, exigée pour les diplômes de niveau secondaire.
  - Plus de 30 places: Formation complémentaire de niveau CAS.
  - Plus de 80 places: Formation complémentaire de niveau DAS recommandée.

# L'accueil parascolaire valaisan

## Formation – Accueil familial de jour

---

- **Accueillant-e familial de jour**

- Suivre la formation de base (3 jours et 1 soirée) dans un délai de 2 ans et les formations continues proposées (1 soirée-conférence par année).
- Etre majeure, et disposer d'une:
  - Situation familiale stable
  - Expérience avec les enfants
  - Bonne compréhension d'une des deux langues officielles
  - Être employée par un réseau ou une association d'accueil familial de jour

- **Les coordinatrices**

- Formation reconnue dans le domaine de l'enfance de niveau ES, HES ou jugée équivalente
- Formation continue de coordinatrice

# L'accueil parascolaire valaisan

## Exigences pédagogiques

---

- Les accueils parascolaires doivent répondre aux mêmes exigences pédagogiques que les structures pré scolaires.
- **THPE**: pas de mention dans les bases légales



# L'accueil parascolaire valaisan

## Collaboration avec l'école

---

- La collaboration varie selon les régions et se fait en fonction des besoins et volontés locales.
- La fréquence de l'échange d'information, ainsi que leur contenu, est variable selon les régions. Chaque région a ses propres pratiques.

# L'accueil parascolaire valaisan

## Collaboration entre instance – Gouvernance

---

- **Surveillance de l'accueil parascolaire:**
  - Canton compétent pour délivrer les autorisations et exercer la surveillance concernant le placement d'enfants
  - Accueil familial de jour: surveillance déléguée à la Fédération valaisanne de l'accueil familial de jour
- **Recensement du nombre de places d'accueil parascolaire :** Canton
- **Pilotage du nombre de places d'accueil parascolaire :** Communes en collaboration avec le canton
  - Les communes doivent évaluer les besoins, informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation et coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine.
  - Elles peuvent déléguer ces tâches aux centres médico-sociaux.
  - Les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des usagers.
- **Échanges d'informations et collaborations entre l'organe de contrôle et l'organe de pilotage**
  - Un échange d'information existe entre le canton et les communes ou réseaux et se fait selon les besoins.

# L'accueil parascolaire valaisan

## Financement

---

- Le canton **finance** le 34 % des salaires du personnel ainsi que 30.- par place d'accueil. **La contribution des parents** est calculée en fonction de leur revenu. Le reste du financement est assuré **par les communes**.
- **Le budget total** alloué à l'accueil préscolaire et parascolaire, y compris l'accueil familial de jour est de **33,7 mio pour le canton**. **Les comptes 2023** alloués au parascolaire sont de **8'147'770.-**
- **Coût moyen par place** : Inconnu

# L'accueil parascolaire valaisan

## Prise en charge des enfants à besoins spécifiques

---

- **Mesures proposées**

- Accompagnement sur mesure
- Procédure: les responsables estiment le besoin, qui doit être accompagné par l'OEI, l'enseignement spécialisé ou le CDTEA. Organisation d'un réseau avec le service cantonal de la jeunesse afin de définir les contours de cette prise en charge pour qu'elle corresponde au mieux aux besoins de l'enfant mais aussi de la structure d'accueil.

- **Attribution des coûts**

- Aucun coût supplémentaire n'est à la charge des parents.

# L'accueil parascolaire valaisan

## Les chiffres

---

- Le canton comptait **117 structures** d'accueil extrascolaire et **6170 places** autorisées
- **Pourcentage d'enfants scolarisés inscrits en accueil parascolaire** inconnu, disponible dès cet été
- **Le taux d'occupation** est inconnu mais plus élevé à midi
- Le nombre d'enfants partageant une place à plein temps en moyenne n'est pas connu

# L'accueil parascolaire valaisan

## Les chiffres

---

- **Taux de satisfaction des parents:** Pas d'informations.
- **Taux de satisfaction des enfants:** Pas d'informations.
- Le nombre de **personnes travaillant en accueil parascolaire** n'est pas connu